

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION SAISON FUN

Approuvé lors de l'Assemblée générale constitutive du 29/08/2022

mis à jour le 2 novembre 2023 lors de l'Assemblée générale de l'association

mis à jour le 06 janvier 2024, définissant la durée d'un contrat de travail pour adhérer

mis à jour le 13 août 2024, définissant la période d'adhésion et les pièces justificatives

mis à jour le 10 juillet 2025, lors de l'Assemblée Générale

mis à jour le 20 octobre 2025, définissant les justificatifs pour les non-salariés



1. CONDITIONS D'ADHESION DES MEMBRES

- **Adultes : exercer une activité professionnelle principale à Courchevel pour la saison en cours** au moins 3 mois pour les contrats commençant avant le 31 décembre de l'année en cours, et au moins 2 mois pour les contrats commençant après le 1^{er} janvier de l'année suivante.
- **Enfants -18 ans : être enfant d'adhérent**
- Règlement de la cotisation annuelle lors du dépôt du dossier d'adhésion sur le site www.saisonfunasso.com

Ne sont pas acceptés :

- **Télétravailleur**
- **Moniteur de ski hors convention tripartite**

2. PIECES JUSTIFICATIVES LORS DE L'ADHESION

- **Pour tous (adultes et enfants) :** 1 pièce d'identité (carte d'identité recto ou passeport)
- **Salariés et stagiaires :**
 - Attestation de recrutement/stage par l'employeur, signée, datée et visée du tampon de l'entreprise avec une adresse à Courchevel
- **Enfants -18 ans :** livret de famille prouvant la filiation
- **Pour les autres :**
Justificatif prouvant votre d'activité professionnelle principale exercée de manière physique à Courchevel (liste non exhaustive) :
 - Carte syndicale pour la saison en cours
 - Contrat de prestations avec volume horaire
 - Extrait Contrat GUSO
 - Liste émise par l'employeur de personnel détaché pour la saison à Courchevel + contrat/convention sur lequel figure le lieu de détachement pour la saison à Courchevel

3. ADHESION SAISON FUN

Valable du 15 octobre de l'année en cours au 14 octobre de l'année suivante

Permet de bénéficier :

- Des tarifs "groupes" sur les forfaits des remontées mécaniques
- Des tarifs "groupes" sur les abonnements à Aquamotion
- De tarifs préférentiels chez certains commerçants et auprès de certains prestataires d'activités sportives, culturelles, et de services.

4. COTISATION

Adulte : 10€ - Enfant -18 ans : 5€

5. COMMISSION D'ADMISSION

Une commission d'admission se réunira ponctuellement selon les besoins afin d'examiner les demandes particulières ou les dossiers non conformes aux critères exposés ci-dessus. A chacune de ces réunions, devront être présents au moins deux membres actifs afin de délibérer valablement.

La Présidente